



“CONVENTION DU TRAVAIL MARITIME, 2006”

Séminaire de formation

25-26 novembre 2013 — Montréal



**Institut maritime
du Québec**
Cégep de Rimouski



CONVENTION DU TRAVAIL MARITIME, 2006

Objectif

Ce séminaire de 2 jours permettra aux participants d'obtenir un aperçu de la mise en oeuvre de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) concernant la Convention du travail maritime international, 2006.

Description

Ce séminaire est spécialement conçu pour démontrer les compétences des participants concernant les aspects pertinents à la Convention du Travail Maritime 2006, la capacité de maintenir et d'actualiser l'expertise et les connaissances nécessaires sur les exigences de la Convention du Travail Maritime 2006, ainsi que les lois nationales applicables, les réglementations et autres instruments pertinents.

Qui devrait participer ?

Ce séminaire s'adresse aux travailleurs ayant des responsabilités en matière de sûreté et sécurité, aux opérateurs de navires ainsi qu'aux personnes impliquées dans l'industrie du transport maritime. Les participants peuvent être :

- ⇒ Experts maritimes ou auditeurs expérimentés dans les inspections maritimes, les enquêtes ou vérifications;
- ⇒ Inspecteurs de l'État du pavillon ou l'État du Port;
- ⇒ Experts indépendants, avocats, conseillers maritimes;
- ⇒ Représentants des marins et des organisations d'armateurs, agents de navires;
- ⇒ Armateurs, exploitants de navires, capitaines, mécaniciens de navires, entreprises responsables de systèmes de gestion de la sécurité, fournisseurs de main-d'oeuvre et autres.

Sujets abordés

Ce séminaire de 2 jours portera sur les éléments suivants et mettra davantage l'accent sur la partie pratique (inspection des navires) basée sur le titre 5 "Respect et mise en application des dispositions".

Introduction et contexte de la Convention 2006 et contexte maritime

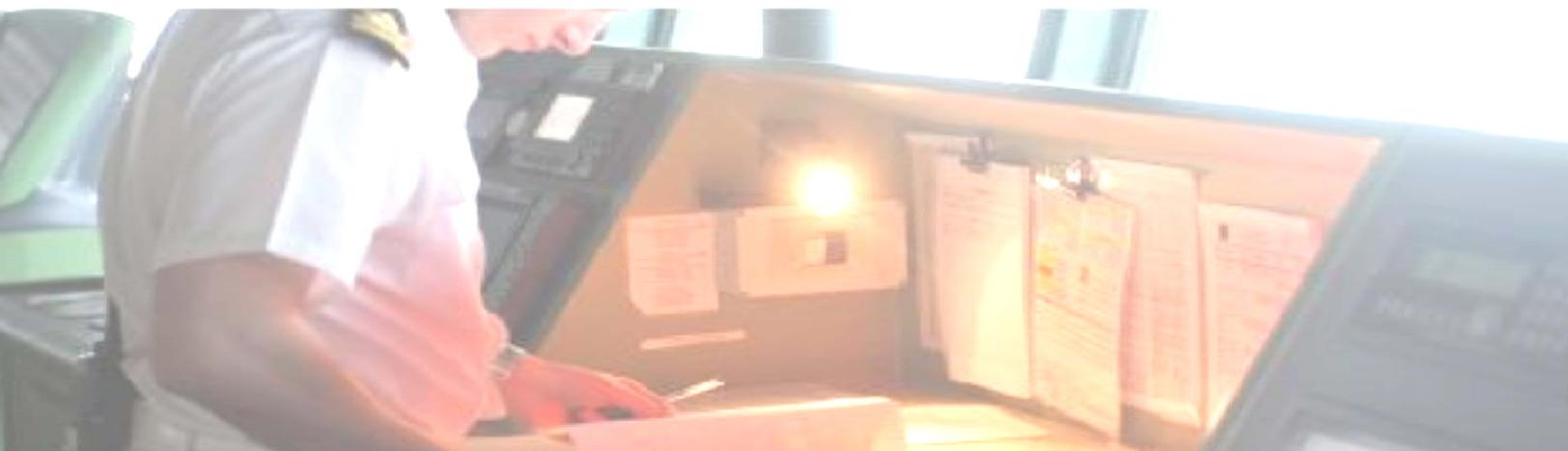
- **Titre 1:** Conditions minimales requises pour le travail des gens de mer à bord d'un navire
- **Titre 2:** Conditions d'emploi
- **Titre 3:** Logement, loisirs, alimentation et services
- **Titre 4:** Protection de la santé, soins médicaux, bien-être et protection en matière de sécurité sociale
- **Titre 5** de la Convention mettra l'accent sur :
 - ⇒ Règle 5.1 – Responsabilités de l'État du pavillon
 - ⇒ Règle 5.1.2 – Habilitation des organismes reconnus
 - ⇒ Règle 5.1.3 – Certificat de travail maritime et déclaration de conformité du travail maritime (DMLC – Partie I & Partie II)
 - ⇒ Règle 5.1.4 – Inspection et mise en application



Certification	Les participants recevront un certificat, signé par un évaluateur certifié, après avoir complété avec succès l'évaluation individuelle				
Méthode d'enseignement	Présentation PowerPoint, vidéos, études de cas, plénière				
Prérequis	Connaissances de base du domaine maritime				
Langue	Ce séminaire sera donné en anglais				
Durée	2 jours				
Coûts et paiement	\$ 895.00 \$ / participant (chèque ou carte de crédit)				
Recommandations	Ordinateur portable ou tablette (contenu du cours distribué sur port USB)				
Endroit	Hyatt Regency Montréal Salle Imagination, 6 ^e étage				
Dates	25 et 26 novembre 2013				
Pour information	<table> <tr> <td>CIBS Administration admin@cibsmarine.org</td> <td>Institut maritime du Québec nparent@imq.qc.ca</td> </tr> <tr> <td>Tél.:(613) 790-7260</td> <td>Tél. : (418) 835-1621, ext. 22</td> </tr> </table>	CIBS Administration admin@cibsmarine.org	Institut maritime du Québec nparent@imq.qc.ca	Tél.:(613) 790-7260	Tél. : (418) 835-1621, ext. 22
CIBS Administration admin@cibsmarine.org	Institut maritime du Québec nparent@imq.qc.ca				
Tél.:(613) 790-7260	Tél. : (418) 835-1621, ext. 22				

Pour inscription :

<http://www.imq.qc.ca/formation-continue/conferences-et-seminaires.php>





Canadian International Bureau of Shipping Bureau Canadien International Maritime

Biographie - Said Nassif

M. Said Nassif, directeur général du Bureau Canadien International Maritime (CIBS), est titulaire d'un baccalauréat en transport maritime et d'une maîtrise en administration des affaires, MBA avec majeure en logistique et en transport de l'Université du Québec à Montréal. Il est titulaire d'un brevet de chef ingénieur en mécanique de marine canadienne. Il possède un diplôme de transitaire en transport de fret, ayant reçu sa désignation en tant que spécialiste transitaire professionnel de la (CIFFA). Il détient également un diplôme d'agence maritime et de courtage de navires (ASBA). Il est aussi certifié en tant que spécialiste de la lutte contre le terrorisme, et nommé vérificateur de l'Alliance Verte.



Après avoir complété plus de 14 ans en mer comme chef ingénieur, il a rejoint le gouvernement canadien en tant qu'inspecteur maritime, a gravi les échelons et a tenu plusieurs postes de direction, y compris celui de gestionnaire en santé et sécurité au travail et directeur des opérations de la sûreté et sécurité maritime, où il était responsable de la promotion et de l'application des politiques, des normes et des règlements pour améliorer la sécurité dans le secteur maritime.

En tant que formateur de renommée, il a livré plusieurs cours pour de nombreux organismes internationaux, tels que les organismes du protocole d'entente du mémorandum de l'Océan Indien, la Garde Côtière Italienne, l'Académie International Maritime en Italie et de nombreuses autres industries à Dubai, au Moyen-Orient et à Miami notamment (ISM, ISPS, ISO 9001, etc.).

En outre, et en tant que membre de la délégation canadienne, M. Nassif a assisté et a participé à de nombreuses occasions à l'Organisation Internationale du Travail à Genève pour examiner la nouvelle convention du travail maritime 2006.